

BON DE COMMANDE 2010

Renseignements : tél. 01 40 09 62 62

1001

Adresse de facturation

Raison sociale	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	

Adresse de livraison

Raison sociale	
Nom de l'utilisateur	
Prénom	
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fonction
E-mail	
<input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir des informations des ECPA par e-mail	

**MERCI de signer ce bon de commande
et d'y apposer le tampon de votre organisme payeur
avant de le renvoyer par courrier ou de le faxer aux :**
ECPA - 25, rue de la Plaine - 75980 PARIS CEDEX 20
Fax : 01 40 09 62 80

Tampon de l'organisme payeur

Si vous êtes déjà client,
merci d'indiquer votre code client

Notez votre commande comme indiqué dans l'exemple ci-dessous.

2	4	7	0	0	0	1	1	NV7	Matériel complet	1	351,39	420,26
Code	Sigle	Désignation du matériel	Quantité	Prix à l'unité HT	Total HT	Total TTC						

MONTANT DE LA
COMMANDE

PARTICIPATION AUX FRAIS D'EXPÉDITION	PAYS DE L'U.E. + SUISSE	PAYS HORS DE L'U.E. + DOM/TOM	FRANCE MÉTROPOLITAINE	
• Commande inférieure à 305,99 € HT ou commande de matériel informatisé (CD-Rom)	25,30 € HT	50,40 € HT	9,11 € HT	10,90 € TTC
• Commande de 306 à 1 220,99 € HT	35,80 € HT	92,90 € HT	15,34 € HT	18,35 € TTC
• Commande au delà de 1 221 € HT*	63,80 € HT	125,35 € HT	20,90 € HT	25,00 € TTC
Frais d'expédition				
TOTAL À PAYER			HT	TTC

* Pour les commandes au-delà de 2001 € HT à destination de l'étranger, nous consulter.

N° de TVA
intracommunautaire

Date et signature

Avant de remplir le bon de commande, je reconnais avoir pris
connaissance des **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** et des
CONDITIONS D'UTILISATION DES TESTS ECPA au dos de ce bon de
commande.

Important... pour nos clients psychologues

Pour votre première commande aux ECPA,
veuillez joindre une photocopie de votre diplôme.

ecpa

CONDITIONS D'UTILISATION DES MATÉRIELS PSYCHOMÉTRIQUES DES ECPA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 Compétence

Ces conditions concernent l'ensemble des tests publiés par les Éditions du Centre de Psychologie Appliquée, à l'exclusion des épreuves psychopédagogiques (*).

1.1 Professionnels compétents

En raison de la nature scientifique des tests, des conditions de leur utilisation requérant une compétence spécifique et dans l'intérêt des personnes qui y sont soumises, la vente des tests des ECPA est réservée aux seuls titulaires du **titre de psychologue** tel qu'il a été défini par les décrets 90 - 255 et 90 - 259 du 22 mars 1990 en application de la Loi du 25 juillet 1985, et conformément au code de déontologie du 22 mars 1996, **à l'exception de certaines épreuves spécifiques ouvertes à d'autres professionnels de la santé ou des ressources humaines ayant obtenu une habilitation à l'issue d'une formation à un outil particulier.**

1.2 Justification de la compétence

Les renseignements demandés aux acheteurs éventuels n'ont pour objet que de nous assurer de leur indispensable qualification. Nos clients sont donc priés de nous indiquer avec précision leurs titres et qualification à utiliser des tests. Une **photocopie de leur diplôme** leur est instamment demandée par courrier. **Cet envoi est une condition préalable à toute commande.** Toute demande ultérieure émanant d'un client connu pourra alors être satisfaite sans délai.

Les étudiants en psychologie peuvent acquérir des tests, mais nous les prions d'adresser leur commande par l'intermédiaire de leurs professeurs.

1.3 Établissements privés ou publics et personnes morales

Les organismes publics ou privés souhaitant acquérir les tests des ECPA doivent joindre une photocopie du **diplôme de chaque utilisateur** à leur commande. Ces derniers sont seuls à pouvoir utiliser ce matériel. A ce titre, ils engagent formellement leur responsabilité quant à l'usage qu'ils en font. C'est pourquoi les ECPA demandent expressément à toutes les personnes normalement habilitées à utiliser nos tests, de nous prévenir lors d'un changement d'adresse professionnelle.

Les Éditions du Centre de Psychologie Appliquée informent leurs nouveaux clients que ces conditions particulières sont d'usage courant au niveau international pour tous les éditeurs de tests.

()La vente et la distribution des épreuves psychopédagogiques ne sont pas soumises aux mêmes restrictions. Ces tests sont normalement destinés aux pédagogues et aux rééducateurs. Les ECPA entendent dégager toute responsabilité en cas d'exploitation de ces épreuves par d'autres personnes.*

2 Propriété intellectuelle

Tous les outils ECPA sont couverts par des "copyrights" et le droit d'auteur.

En conséquence, l'utilisateur s'interdit, sauf autorisation écrite préalable des ECPA :

- Toute reproduction de tout ou partie des outils ECPA,
- Toute traduction, toute adaptation ou transformation des outils ECPA sur un autre support que celui prévu par les ECPA,
- Toute mise à disposition, transfert ou cession, même à titre gratuit, des outils à des tiers non compétents.

Ces limitations prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle (art. 112.1 et suivants) et dont la non-observation peut entraîner une poursuite en justice (art. 122.4), a pour but, non seulement de protéger les créations appartenant aux ECPA, mais aussi et surtout de garantir la protection des œuvres intellectuelles des auteurs dans leur originalité et leur intégrité.

Les matériels proposés dans nos catalogues sont à la vente jusqu'au 31 décembre 2010, sauf décision d'en cesser l'édition ou la diffusion.

3 Utilisation des outils ECPA

Le test est l'outil du psychologue qui veille à l'employer dans sa version originale et dans sa globalité afin de lui conserver sa validité et sa pertinence.

Ces restrictions visent également à limiter les reproductions de tout ou partie d'un test par les médias ou dans des ouvrages, dont la divulgation, dévalue le contenu du test et la pratique psychologique (art. 25 du code de déontologie des psychologues).

L'utilisateur s'engage aussi à protéger les contenus des tests en ne les divulguant pas auprès de tiers non-compétents.

Les ECPA ne sont en aucun cas responsables des dommages qui pourraient résulter d'un mauvais usage de ses outils.

1 Commande et livraison

1.1 Bon de commande

- Toute commande doit être formalisée par un bon de commande daté et signé du client.
- Pour les commandes émanant d'un établissement public ou privé, le bon de commande doit être validé de l'acceptation de l'organisme payeur.

1.2 Mention à indiquer

Le bon de commande doit indiquer avec précision :

- le numéro client
- le nom, l'adresse de l'utilisateur et le n° du bon de commande si la commande est passée par un établissement public ou privé.
- le nom exact du test (éventuellement la forme), les quantités des différents articles composant un test. (Les grilles de correction ou les corrigés ne font jamais partie du manuel).

1.3 Envoi

Le bon de commande est à adresser au "Service Clientèle" des ECPA avec la photocopie du diplôme : la justification de la compétence est une condition préalable au traitement de la commande (cf. 1 - Compétence ci-contre).

- par courrier : 25, rue de la Plaine, 75980 Paris Cedex 20.
- par fax : 01.40.09.62.80.

Nous vous remercions de ne pas confirmer par écrit une commande déjà transmise par fax.

1.4 Livraison

- Les colis sont acheminés par transporteur pour la France. Les délais d'acheminement se situent entre 5 et 8 jours.
- En cas d'allongement de ce délai, donné à titre indicatif, les ECPA ne peuvent être tenues pour responsables.
- Les outils ECPA sont expédiés aux risques et périls du client.

1.5 Réception

- Si les tests livrés ne correspondent pas à votre commande ou au bon de livraison, veuillez contacter le Service Clientèle dans les 10 jours qui suivent la livraison du colis.
- En cas d'indisponibilité momentanée d'un article, vous serez averti du délai prévisible d'attente.

2 Prix. Facturation. Règlement

2.1 Prix

- Les prix figurant dans nos catalogues sont valables jusqu'au 31 décembre 2010.
- Les prix établis à l'impression des catalogues ne peuvent être garantis et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis, notamment en cas d'augmentation du taux réglementaire de la TVA. Ce taux est au 01/01/2010 de 19,6 % (5,5 % pour les livres).

2.2 Port

Un forfait de participation aux frais d'expédition s'applique à chaque envoi :

	FRANCE MÉTROPOLITAINE	
• Commande de 0 à 305,99 € HT	9,11 € HT	10,90 € TTC
• Commande de 306 à 1 220,99 € HT	15,34 € HT	18,35 € TTC
• Commande au-delà de 1 221 € HT	20,90 € HT	25,00 € TTC

	PAYS DE L'U.E. + SUISSE	PAYS HORS DE L'U.E. + DOM/TOM
• Commande de 0 à 305,99 € HT	25,30 € HT	50,40 € HT
• Commande de 306 à 1 220,99 € HT	35,80 € HT	92,90 € HT
• Commande au-delà de 1 221 € HT	63,80 € HT	125,35 € HT

2.3 Règlement

- La facture est payable comptant par chèque bancaire ou par virement postal.
- Les clients de l'Union Européenne sont priés d'indiquer leur numéro de TVA intracommunautaire.
- Les ECPA se réservent le droit de refuser toute commande d'un client qui ne serait pas à jour de ses paiements à leur égard.